



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/48/58
14 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 123 et 98 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

CONFERENCE MONDIALE SUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution A/C.2/48/L.24

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 47e séance, le 10 décembre 1993, la Deuxième Commission a adopté, sans le mettre aux voix, le projet de résolution A/C.2/48/L.24. Elle était saisie d'un état des incidences sur le budget-programme publié sous la cote A/C.2/48/L.62.

A. Demandes formulées dans le projet de résolution

2. Aux termes des paragraphes 6 à 10, 13, 14 et 17 du projet de résolution A/C.2/48/L.24, l'Assemblée générale :

a) Convoquerait la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles en 1994, en lui fixant les objectifs suivants :

- i) Examiner les réalisations de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles aux échelons national, régional et international;
- ii) Etablir un programme d'action pour l'avenir;
- iii) Echanger des informations sur l'application des programmes et politiques de la Décennie;
- iv) Faire mieux prendre conscience à l'opinion publique de l'importance des politiques en matière de prévention des catastrophes;

b) Accepterait avec une profonde gratitude l'offre généreuse du Gouvernement japonais d'accueillir la Conférence et déciderait que celle-ci se tiendra à Yokohama (Japon) du 23 au 27 mai 1994;

c) Déciderait de créer un Comité préparatoire qui se réunira à Genève pendant cinq jours en février 1994 au plus tard pour passer en revue les préparatifs de la Conférence sur le plan de l'organisation et sur le fond, approuver le programme de travail de la Conférence et proposer un règlement intérieur que celle-ci adopterait sur la base de recommandations présentées par le secrétariat de la Décennie, après consultation avec le pays hôte;

d) Prierait le secrétariat de la Décennie d'assurer le secrétariat de la Conférence et de coordonner les activités préparatoires en étroite collaboration avec le gouvernement hôte et le Comité préparatoire de la Conférence, avec le plein appui des départements et bureaux compétents du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;

e) Noterait l'importance d'une large participation pluridisciplinaire à la Conférence et, à cette fin, prie le Secrétaire général d'inviter à la Conférence tous les Etats, les comités nationaux pour la Décennie et les organes, organisations et programmes du système des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales et associations scientifiques intéressées, les organisations non gouvernementales compétentes et le secteur privé;

f) Déciderait que les préparatifs et la Conférence elle-même devraient être financés à l'aide de ressources budgétaires existantes, sans compromettre pour autant les activités déjà prévues, et à l'aide de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles;

g) Prierait le Secrétaire général de demander à tous les Etats Membres de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour financer les activités supplémentaires que requièrent la préparation et la tenue de la Conférence;

h) Prierait le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-neuvième session un rapport d'activité sur l'application de la présente résolution et, notamment, sur les résultats de l'examen à mi-parcours de l'application du Cadre international d'action pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles que doit effectuer le Conseil économique à sa session de fond de 1994.

B. Corrélation entre les demandes formulées et le plan à moyen terme et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995

3. Les activités proposées au paragraphe 1 ci-dessus relèvent du sous-programme 2 (Prévention des catastrophes et planification préalable), du programme 37 (Aide humanitaire d'urgence), du grand programme VII (Droits de l'homme, libertés fondamentales et affaires humanitaires) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997¹ et du chapitre 23 (Département des affaires humanitaires) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995².

C. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

4. Si l'Assemblée adoptait le projet de résolution A/C.2/48/L.24, le secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles assumerait le secrétariat de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles et coordonnerait les activités préparatoires en étroite coopération avec le gouvernement hôte et le Comité préparatoire de la Conférence. Il établirait également le rapport que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale lors de sa quarante-neuvième session sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

D. Dépenses supplémentaires calculées sur la base du coût intégral

5. Le coût intégral des services de conférence à fournir à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, qui doit avoir lieu du 23 au 27 mai 1994, et à une session de son comité préparatoire, qui aura lieu à Genève en 1994, est estimé à 709 600 dollars, ainsi qu'il est indiqué ci-après. Conformément à la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, les dépenses supplémentaires qu'entraînerait la tenue de la Conférence ailleurs qu'à Genève seraient à la charge du gouvernement hôte.

	<u>Dollars</u>
a) <u>Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles - 5 jours</u>	
<u>Coût des services de conférence</u>	
Documents avant la session (250 pages, 12 documents : A, Ar, C, E, F, R)	274 000
Service des séances (Interprétation : A, Ar, C, E, F, R)	120 600
Documents de session (125 pages, 10 documents : A, Ar, C, E, F, R)	140 300
Documents après la session (50 pages, 1 document : A, Ar, C, E, F, R)	<u>53 700</u>
Total	<u>588 600</u>
b) <u>Comité préparatoire - 5 jours</u>	
<u>Coût des services de conférence</u>	
Documents avant la session (25 pages, 1 document : A, Ar, C, E, F, R)	21 900
Service des séances (Interprétation : A, Ar, C, E, F, R)	60 300
Documents de session (15 pages, 1 document : A, Ar, C, E, F, R)	16 900
Documents après la session (20 pages, 1 document : A, Ar, C, E, F, R)	<u>21 900</u>
Total	<u>121 000</u>
Total général, coût des services de conférence	<u>709 600</u>

/...

6. On estime également que le secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles aurait besoin des services de fonctionnaires supplémentaires et de consultants pour les préparatifs de la Conférence et pour la Conférence elle-même. Les dépenses correspondantes et d'autres dépenses liées aux préparatifs et à la tenue de la Conférence, qui seraient financées au moyen de fonds extrabudgétaires, sont récapitulées ci-après :

<u>Dépenses supplémentaires du secrétariat de la Décennie</u>		<u>Dollars</u>
Personnel temporaire [équivalent de cinq mois de travail pour trois P-5 et trois agents des services généraux (autres classes)]		272 500
Heures supplémentaires		10 000
Consultants (honoraires et frais de voyage)		70 000
Frais de voyage du personnel		50 000
Dépenses de représentation		25 000
Frais généraux de fonctionnement		67 000
Production et diffusion de matériel promotionnel		<u>150 000</u>
Total		<u>644 500</u>

7. Il faudra en outre prévoir le paiement des frais de voyage et d'une indemnité de subsistance aux 25 membres du Comité scientifique et technique et aux 10 membres du Conseil spécial de haut niveau de même qu'à un représentant de chaque pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés au titre de leur participation à la Conférence. Ces dépenses, qui seront financées au moyen de fonds extrabudgétaires, sont récapitulées ci-après :

<u>Frais de voyage et indemnités de subsistance des participants</u>		<u>Dollars</u>
a) Frais de voyage et indemnités de subsistance de membres du Conseil spécial de haut niveau et du Comité scientifique et technique participant à la Conférence		206 800
b) Frais de voyage et indemnités de subsistance de représentants des pays les moins avancés participant à la Conférence		<u>233 400</u>
Total		<u>440 200</u>

E. Possibilités de financement

8. En ce qui concerne les ressources nécessaires au titre des services de conférence, à savoir 709 600 dollars, on est parti de l'hypothèse que les services requis en l'occurrence ne pourront pas être assurés par le personnel permanent prévu au chapitre 25 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995, et qu'il faudra recruter du personnel temporaire pour les réunions. Les ressources en personnel nécessaires à ce titre ne pourront être déterminées qu'au vu du calendrier des conférences pour 1994-1995. Toutefois, les ressources nécessaires au titre du personnel temporaire pour les réunions ont été estimées sur la base de l'expérience passée et compte tenu non seulement des réunions qui étaient déjà prévues au moment de l'établissement du budget, mais aussi de celles qui pourraient être autorisées ultérieurement, sous réserve que le nombre et la répartition des conférences et réunions au cours de l'exercice biennal 1994-1995 correspondent au schéma des dernières années. Sur cette base, l'adoption du projet de résolution considéré ne nécessiterait pas l'ouverture de crédits supplémentaires au chapitre 25 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

F. Récapitulation

9. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/C.2/48/L.24, il ne serait pas nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

10. Les dépenses supplémentaires du secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (644 500 dollars) ainsi que les frais de voyage et les indemnités de subsistance des membres du Conseil spécial de haut niveau, du Comité scientifique et technique et des représentants des pays les moins avancés (440 200 dollars) seraient financés au moyen de fonds extrabudgétaires.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 6 (A/47/6/Rev.1), vol. II.

² A/48/6 (sect. 23).
